

## II) Accroître la puissance de l'Etat

### A) La guerre permet l'affirmation du pouvoir royal

Documents 3 et 4 p 156-157, carte p 150-151

- 1) Comment évoluent les effectifs de l'armée de Louis XIV sous son règne ? Comment peut-on l'expliquer ?
- 2) Cherchez le contexte du document 4 : à quel moment du règne de Louis XIV se trouve-t-on (début, milieu, fin) ? Des guerres ont-elles déjà eu lieu entre la France et les pays voisins (utilisez la liste des guerres de Louis XIV dans le document 3, cherchez les dates sur Internet) ? Une guerre est-elle en cours ? Cherchez quelles sont les fonctions de Louvois, à qui écrit Vauban
- 3) Cherchez la signification de l'expression de Vauban « faire son pré carré ». A quoi incite-t-il Louis XIV par cette expression ?
- 4) Carte p 150-151 : comment Vauban a-t-il contribué à « faire le pré carré » de Louis XIV ?  
(conseil : « en construisant des forteresses » n'est pas assez précis)

Des conflits fréquents et longs opposent la France à d'autres monarchies européennes (Espagne, Angleterre...) et ils se déroulent souvent sur plusieurs fronts (frontière du Nord-Est, Pyrénées, Italie...) et même outre-mer (Amérique du Nord, Antilles, Océan Indien). Les armées sont donc de plus en plus nombreuses (*vous devez être capable de donner des ordres de grandeurs cf question 1 ci-dessus*). Elles deviennent permanentes, composées de soldats professionnels. Leur armement se modernise (canons, armes à feu, flottes de guerre) et les soldats sont soumis à une discipline rigoureuse.

Mais la guerre a un coût très lourd pour recruter et équiper les armées, construire et entretenir les places fortes et les flottes de guerre. Les conflits creusent le déficit du budget, ce qui contraint la monarchie à augmenter ses ressources financières.

Comment les rois de France financent-ils les conflits?

### B) Un alourdissement de la fiscalité

La monarchie augmente ses ressources en accroissant la pression fiscale: ses revenus sont multipliés par 7 entre 1600 et 1648. La fiscalité pèse lourdement sur les paysans, car les nobles, le clergé et les villes ont des privilèges fiscaux (ils payent peu ou pas d'impôts). Les impôts sont affermés à une société de financiers appelée « Ferme générale » qui avance la somme au roi et se charge de se rembourser (avec bénéfice) sur les contribuables.

Progressivement, le roi se débarrasse du contrôle des institutions qui depuis le Moyen-Age étaient chargées de consentir aux nouveaux impôts au nom des trois ordres de la société : les Etats Généraux (qui ne sont plus convoqués de 1615 à 1789) et les Etats provinciaux (supprimés dans certaines provinces au XVIIe siècle).

Les impôts ne suffisant pas toujours, la monarchie a également recours à l'emprunt, notamment en période de guerre.

### C) La construction d'une puissance économique

Point de passage et d'ouverture: Colbert la politique maritime et mercantiliste de Colbert

Pour le ministre des finances de Louis XIV, Colbert, l'économie est un moyen d'accroître la puissance de l'Etat. Il cherche à limiter les importations en développant des industries jusque là inexistantes en France, notamment dans le domaine du luxe: faïence, porcelaines, verreries, tapisseries... Ces manufactures reçoivent d'importants privilèges comme le droit exclusif de réaliser certains produits, par exemple. Dans le même temps Colbert augmente les droits de douane pour décourager les importations.

Il cherche par ailleurs à augmenter les exportations, grâce à ses manufactures et grâce au développement de compagnies de commerce destinées à ramener des produits exotiques, des esclaves et des épices: Compagnie des Indes Orientales, Compagnie du Sénégal, Compagnie du Levant, Compagnie des Indes Occidentales (*c'est à dire l'Amérique*),... Ces produits exotiques pourront ensuite être exportés en Europe et satisfaire les besoins du marché français. Le port de Lorient en Bretagne est fondé pour servir de base à la Compagnie des Indes Orientales

Le bilan de sa politique est mitigé. Si certaines manufactures comme celles des Gobelins rencontrent un certain succès, les compagnies de commerce françaises comme la Compagnie des Indes Orientales ne seront jamais aussi dynamiques que leurs concurrentes anglaise ou néerlandaise.